



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°161

Publié le 7 décembre 2022



SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL.....	3
- Arrêté en date du 7 décembre 2022 portant composition du bureau de vote central concernant l'élection du comité social d'administration proximité de la DDTM 62.....	3
- Arrêté en date du 7 décembre 2022 portant composition du bureau de vote central concernant l'élection du comité social d'administration proximité de la DDPP 62.....	5
- Arrêté en date du 7 décembre 2022 portant composition du bureau de vote central concernant l'élection du comité social d'administration proximité de la DDTM 62 (site de Boulogne).....	7
- Arrêté en date du 7 décembre 2022 portant composition du bureau de vote central concernant l'élection du comité social d'administration proximité de la DDPP 62 (site de Boulogne).....	9
- Arrêté en date du 7 décembre 2022 portant composition du bureau de vote central concernant l'élection du comité social d'administration proximité de la DDPP 62 (abattoir de Noeux les Mines).....	11
- Arrêté en date du 7 décembre 2022 portant composition du bureau de vote central concernant l'élection du comité social d'administration proximité de la DDPP 62 (abattoir de Saint Pol sur Ternoise).....	13
- Arrêté en date du 7 décembre 2022 portant composition du bureau de vote central concernant l'élection du comité social d'administration proximité de la DDETS 62.....	15
- Arrêté en date du 7 décembre 2022 portant composition du bureau de vote central concernant l'élection du comité social d'administration proximité de la DDETS 62 (site de Boulogne).....	17

SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL

- Arrêté en date du 7 décembre 2022 portant composition du bureau de vote central concernant l'élection du comité social d'administration proximité de la DDTM 62



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Arrêté modificatif du 07 décembre 2022
Portant composition du bureau de vote central concernant l'élection du
COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITE de la DDTM 62

Le directeur départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022,

Vu l'arrêté n°2022-60-90 du 10 août 2022 portant délégation de signature à M. Edouard GAYET, Directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais,

Arrête :

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cédex 9
Tél : 03 21 21 00 00

@prefetpasdecalais

@prefet62

Article 1^{er} :

Il est institué un bureau de vote central (BVC) pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDTM du Pas-de-Calais situé au :

DDTM
100, avenue Winston Churchill
CS 10 007 - 62022 ARRAS CEDEX
Salle T00

Article 2 :

Le bureau de vote sera ouvert le jeudi 8 décembre 2022 entre 9 h 00 et 17h00 (heure de Paris).

Article 3 :

Le bureau de vote central pour l'élection des représentants du personnel au sein de COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITE DDTM 62 se compose comme suit :

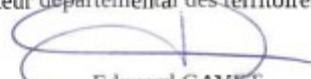
	Prénom	Nom
Président	Edouard	GAYET
Vice-Président	Aurélie	BEELEN [ex RUGUET]
Secrétaire	Luc	FERET
Secrétaire adjointe	Anne-Sophie	MARGOLLE

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué et un délégué de liste suppléant de chaque liste en présence :

	Prénom	Nom
UNSA FONCTION PUBLIQUE [Union Nationale des Syndicats Autonomes]	Ludovic	VANHOUTTE Titulaire
	Laurence	MALBRANQUE Suppléante
UFSE-CGT	Marie-Laure	DE FRU Titulaire
	Lucile	CHOPINEAUX Suppléante
FO	Nicolas	KUSMIEREK Titulaire
	Bernadette	BOUNEDER Suppléante

Article 4 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au secrétaire du bureau de vote.

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la mer


Edouard GAYET



**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES
POPULATIONS**

Arrêté modificatif du 07 décembre 2022
Portant composition du bureau de vote central concernant l'élection du
COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION de PROXIMITE de la DDPP 62

Le directeur départemental de la direction de la Protection des Populations du Pas-de-Calais,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022,

Vu l'arrêté n°2022-50-92 du 10 août 2022 portant délégation de signature à M. Rédouane OUAHRANI, Directeur départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais,

Vu la décision du 7 septembre 2022 portant subdélégation de signature par Monsieur Redouane OUAHRANI, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais à certains de ses collaborateurs.

Arrête :

Article 1^{er} :

Il est institué un bureau de vote central (BVC) pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDPP du Pas-de-Calais situé :

Rue Ferdinand Buisson

62000 ARRAS

Salle 122

Article 2 :

Le bureau de vote sera ouvert le jeudi 8 décembre 2022 entre 8 h 00 et 17h00 (heure de Paris).

Article 3 :

Le bureau de vote central pour l'élection des représentants du personnel au sein de COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITE DDPP 62 se compose comme suit :

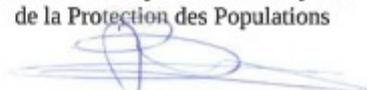
	Prénom	Nom
Président	Florence	BOUTON
Vice-Président	Eric	FAUQUEMBERGUE
Secrétaire	Sophie	FINOT
Secrétaire adjoint	Sylvie	LIQUETTE

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué et un délégué de liste suppléant de chaque liste en présence :

	Prénom	Nom
UFSE-CGT	Nathalie	RAYBAUD Titulaire
FO - SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE	Jérôme	DEMARETZ Titulaire
FO - SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE	Manuel	BUFFARD Suppléant

Article 4 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au secrétaire du bureau de vote.

Pour le Préfet et par délégation,
La directrice départementale adjointe
de la Protection des Populations


Florence BOUTON



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Arrêté du 07 décembre 2022
Portant composition du bureau de vote spécial concernant l'élection du
COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITE de la DDTM 62

Le directeur départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022,

Vu l'arrêté n°2022-60-90 du 10 août 2022 portant délégation de signature à M. Edouard GAYET, Directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais,

Arrête :

Article 1^{er} :

Il est institué un bureau de vote spécial (BVS) pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDTM du Pas-de-Calais situé au :

Site de la DDTM du Pas-de-calais

**92 bd Gambetta
62 200 BOULOGNE-SUR-MER
Salle du Conseil Régional**

Article 2 :

Le bureau de vote sera ouvert le jeudi 8 décembre 2022 entre 9 h 00 et 17h00 (heure de Paris).

Article 3 :

Le bureau de vote spécial pour l'élection des représentants du personnel au sein de COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITE DDTM 62 se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Stéphane	BRIMEUX
Vice-Président	Nicolas	LEPENNE
Secrétaire	Johann	CORNU
Secrétaire adjointe	Betty	CAVEYE

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué et un délégué de liste suppléant de chaque liste en présence :

	Prénom	Nom	
UNSA FONCTION PUBLIQUE [Union Nationale des Syndicats Autonomes]	Jérôme	ABOTSI	Titulaire
	Jérôme	HOCHART	Suppléant
UFSE-CGT FO	Martine	BECQUELIN	Titulaire
	Marianne	PAMART	Titulaire
	Nadine	CAUET	Suppléante

Article 4 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au secrétaire du bureau de vote.

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la mer


Edouard GAYET



**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES
POPULATIONS**

Arrêté du 07 décembre 2022
Portant création d'une section de vote à Boulogne sur Mer concernant l'élection de
COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITE DDPP 62

Le directeur départemental de la direction de la Protection des Populations du Pas-de-Calais,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022,

Vu l'arrêté n°2022-50-92 du 10 août 2022 portant délégation de signature à M. Rédouane OUAHRANI, Directeur départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais,

Vu la décision du 7 septembre 2022 portant subdélégation de signature par Monsieur Redouane OUAHRANI, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais à certains de ses collaborateurs.

Arrête :

Article 1^{er} :

Il est institué une section de vote auprès du bureau de vote central d'Arras pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDPP du Pas-de-Calais.

Cette section de vote est installée :

**DDPP-Antenne du littoral - 15 rue Huret Lagache - 62200 Boulogne-sur-Mer
BP 629 - 62 200 BOULOGNE-SUR-MER**

- Bureau B3 -

Article 2 :

La section de vote sera ouverte le jeudi 8 décembre 2022 entre 9 h 00 et 16 h 00 (heure de Paris).

Article 3 :

La section de vote se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Jean-François	DANGLETERRE
Vice-président	Patrice	NOULET
Secrétaire	Christian	WALLET
Secrétaire adjointe	Vanessa	MERLIN

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué et un délégué de liste suppléant de chaque liste en présence :

	Prénom	Nom
UFSE-CGT	Céline	LEGRAND Titulaire
FO - SOLIDAIRE FONCTION PUBLIQUE	Sandrine	CAROUGE Titulaire
FO - SOLIDAIRE FONCTION PUBLIQUE	Angélique	DIEUSAERT Suppléant

Article 4 : En cas d'empêchement du président de la section de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au secrétaire de la section de vote.

Pour le Préfet et par délégation,
La directrice départementale adjointe
de la Protection des Populations



Florence BOUTON



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES
POPULATIONS**

Arrêté du 07 décembre 2022
Portant création d'une section de vote à Noeux les Mines concernant l'élection de
COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITE DDPP 62

Le directeur départemental de la direction de la Protection des Populations du Pas-de-Calais,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022,

Vu l'arrêté n°2022-50-92 du 10 août 2022 portant délégation de signature à M. Rédouane OUAHRANI, Directeur départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais.

Vu la décision du 7 septembre 2022 portant subdélégation de signature par Monsieur Redouane OUAHRANI, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais à certains de ses collaborateurs.

Arrête :

Article 1^{er} :

Il est institué une section de vote auprès du bureau de vote central d'Arras pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDPP du Pas-de-Calais.

Cette section de vote est installée :

**Abattoir de Noeux les Mines
Locaux DDPP – Bureau vétérinaire**

Article 2 :

La section de vote sera ouverte le jeudi 8 décembre 2022 entre 9 h 00 et 15 h 00 (heure de Paris).

Article 3 :

La section de vote se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Lucie	FARDOUX
Vice-président	Clément	GERMAIN
Secrétaire	Philippe	BODELOT

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué et un délégué de liste suppléant de chaque liste en présence :

	Prénom	Nom	
UFSE-CGT	Christophe	MINNEBOIS	Titulaire
FO - SOLIDAIRE FONCTION PUBLIQUE	Ludovic	DEGOUVE	Titulaire

Article 4 : En cas d'empêchement du président de la section de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au secrétaire de la section de vote.

Pour le Préfet et par délégation,
La directrice départementale adjointe
de la Protection des Populations



Florence BOUTON



**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES
POPULATIONS**

Arrêté du 07 décembre 2022
Portant création d'une section de vote à St Pol sur Ternoise concernant l'élection de
COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITE DDPP 62

Le directeur départemental de la direction de la Protection des Populations du Pas-de-Calais,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022,

Vu l'arrêté n°2022-50-92 du 10 août 2022 portant délégation de signature à M. Rédouane OUAHRANI, Directeur départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais,

Vu la décision du 7 septembre 2022 portant subdélégation de signature par Monsieur Redouane OUAHRANI, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais à certains de ses collaborateurs.

Arrête :

Article 1^{er} :

Il est institué une section de vote auprès du bureau de vote central d'Arras pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDPP du Pas-de-Calais.

Cette section de vote est installée :

Abattoir de Saint Pol sur Ternoise

Locaux DDPP – Salle Archives

Article 2 :

La section de vote sera ouverte le jeudi 8 décembre 2022 entre 9 h 00 et 13 h 30 (heure de Paris).

Article 3 :

La section de vote se compose comme suit :

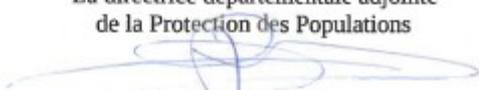
	Prénom	Nom
Président	Yves	DUBOIS
Vice-présidente	Andréa	RIVEIRO
Secrétaire	Rémy	CATEZ
Secrétaire adjoint	Romain	KOSCIELNIAK

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué et un délégué de liste suppléant de chaque liste en présence :

	Prénom	Nom
FO - SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE	Céline	SAILLY Titulaire
UFSE-CGT	Christian	GRUSEZEZACK Titulaire
UFSE-CGT	Charline	MACRON Suppléante

Article 4 : En cas d'empêchement du président de la section de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au secrétaire de la section de vote.

Pour le Préfet et par délégation,
La directrice départementale adjointe
de la Protection des Populations


Florence BOUTON



**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités du Pas-de-Calais**

**Arrêté modificatif du 7 décembre 2022
Portant organisation de l'élection des représentants
au CSA de proximité de la DDETS du Pas-de-Calais**

La directrice départementale de la DDETS du Pas-de-Calais,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022,

Vu l'arrêté n°2022-40-91 du 10 août 2022 portant délégation de signature à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais,

Arrête:

Article 1^{er} : Il est institué un **bureau de vote centralisateur (BVC)** pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDETS du Pas-de-Calais situé :

14 voie Bossuet à ARRAS

Salle 005 – RDC

Article 2 : Le bureau de vote sera ouvert le jeudi 8 décembre 2022 entre 9h00 et 17h00 (heure de Paris).

Article 3 : Le bureau de vote se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Présidente	Nathalie	CHOMETTE
Vice-président	Fabrice	RINGEVAL
Secrétaire	Stéphanie	QUIGNON
Secrétaire adjointe	Magali	BEAUMONT

Il est ajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué, et le cas échéant un délégué suppléant, de chaque liste en présence :

Organisation	Prénom	Nom

Article 4 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au secrétaire du bureau de vote.

Fait à Arras,

La directrice départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités du Pas-de-Calais


Nathalie CHOMETTE



**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités du Pas-de-Calais**

**Arrêté modificatif du 7 décembre 2022
Portant organisation de l'élection des représentants
au CSA de proximité de la DDETS du Pas-de-Calais**

La directrice départementale de la DDETS du Pas-de-Calais,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022,

Vu l'arrêté n°2022-40-91 du 10 août 2022 portant délégation de signature à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais,

Arrête:

Article 1^{er} : Il est institué un **bureau de vote spécial (BVS)** pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDETS du Pas-de-Calais situé :

Dans les locaux de la DDTM62/Site de Boulogne sur Mer

92 Quai Gambetta à BOULOGNE SUR MER

Salle du Conseil Régional

Article 2 : Le bureau de vote sera ouvert le jeudi 8 décembre 2022 entre 9h00 et 17h00 (heure de Paris).

Article 3 : Le bureau de vote se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Fabrice	CAPE
Vice-Présidente	Elody	MARCELIN
Secrétaire	Johann	CORNU
Secrétaire adjointe	Betty	CAVEYE

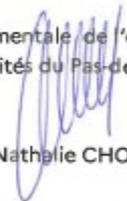
Il est ajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué, et le cas échéant un délégué suppléant, de chaque liste en présence :

Organisation	Prénom	Nom

Article 4 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au secrétaire du bureau de vote.

Fait à Arras,

La directrice départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités du Pas-de-Calais


Nathalie CHOMETTE